

L'école du futur

Le futur de l'école ?

A l'occasion de la rentrée, Emmanuel MACRON s'est exprimé sur les grands chantiers de son « école du futur », dont la généralisation à tout le territoire avait été annoncée en juin 2022. Un projet très ambitieux, en ligne avec la « start-up nation » tant louée par le président, mais qui manque de mesures concrètes et pragmatiques. Comment faire de cette idée une réalité en France ?

Par Léa SCHÜLER

AXE PHARE "IDENTITE & ORDRE REPUBLICAIN"

Emmanuel MACRON, ayant fait de l'« école de la république » un des principaux sujets de son second mandat, avait lancé l'idée d'« école du futur » en septembre 2021 lorsqu'il avait présenté le plan d'urgence « Marseille en grand ». Cette initiative permet aux établissements de monter un projet innovant autour de la culture, des langues, de l'environnement ou des sciences en donnant aux directeurs d'école la possibilité de participer au recrutement de leur équipe pédagogique (comme le font aujourd'hui les écoles privées sous contrat avec l'Etat).

Le 11 avril 2023, la majorité de droite du Sénat a adopté la proposition de loi BRISSON « pour l'école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité ».

Une idée intéressante sur le papier mais qui ne convainc pas, que ce soit du côté des professeurs ou d'une partie des sénateurs. Leurs inquiétudes concernent le financement de l'école, son unité, le statut des enseignants et la discrimination des élèves et des parents dans l'école publique.

L'« école du futur », une « révolution copernicienne »

L'« école du futur » s'appuie sur deux principes fondamentaux :

- Garder le cadre national avec l'unité autour des programmes et des diplômes tout en prenant en compte la diversité des territoires et leurs spécificités ;
- Faire coïncider la réflexion sur les espaces scolaires, la forme scolaire, les pratiques pédagogiques, le numérique et le bien-être en mobilisant le collectif pour permettre à l'école d'évoluer et d'être adaptée à tous.

Avec les recteurs, le chef de l'Etat explique que « la verticalité » n'est plus de mise, que les projets doivent partir « du terrain ». Une méthodologie qui ressemble à s'en méprendre à celle de l'agilité en entreprise...

Au-delà, cette « école du futur » aurait vocation à relever à la fois le défi de l'excellence et celui de

l'égalité des chances, en faisant progresser les élèves et en rendant ces écoles plus attractives et empêcher l'évitement scolaire.

Des critiques acerbes face à cette idée

Un rapport du Sénat déposé le 12 juillet 2023 critique violemment cette nouvelle mesure : « *La mise en place du plan de « l'école du futur » à Marseille, tout comme le fonds d'innovation pédagogique doté de 500 millions d'euros sur le quinquennat, voulus et annoncés par le Président de la République, l'ont été sans réelle préparation et se déploient de manière désordonnée et peu transparente.* ».

De nombreux projets « innovants » sont en réalité des projets préexistants au fonds d'innovation pédagogique. En effet, pour le SNUIPP-FSU, « *il s'agit de projets qui existent depuis des années dans les écoles, avec des fonds cherchés auprès des collectivités, de partenaires, ou faits sans budget via des bricolages* ». La dimension « innovante » de ces projets interroge donc.

Au-delà, le rapport pointe du doigt le « favoritisme » de ce dispositif, alors que pour rappel l'article 13 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 dispose que « *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat* ».

En effet, la procédure à suivre n'a pas été toujours explicitée aux écoles et n'est pas présentée de la même manière selon l'interlocuteur. Aussi, un projet qui devait fondamentalement soutenir l'égalité des chances vient créer des inégalités entre les écoles et les établissements. Le risque de ce dispositif est ainsi de créer une école « à deux vitesses », alors que l'école républicaine a pour ambition de viser à l'égalité entre tous les élèves dans la réussite éducative.

Au-delà, la plus vive critique porte sur l'autonomisation des écoles. En effet, en choisissant leur propre équipe, les chefs d'établissements

attractifs seront certainement amenés à accentuer les écarts et la concurrence entre les établissements, surtout en période de pénurie des enseignements.

Quelles propositions concrètes ?

Au Cercle Orion, nous pensons qu'il faut restaurer une école qui prône l'excellence pour tous, qui pousse et ne différencie que par le mérite, sans distinction entre filières d'études, tout en inculquant et garantissant le respect. Nous promovons un nivellement par le haut mais qui lutte aussi contre les déterminismes sociaux comme le pense le philosophe Alain FINKIELKRAUT : « *le premier but de l'école n'est pas de réduire les inégalités mais de réduire l'ignorance* ». Car en effet, il n'y a pas de mal à affirmer que l'école se doit d'être élitaire. Pour éviter toute équivoque, le terme « élitaire » est différent de la notion d'« élitisme », en ce qu'il désigne ce qui permet de former une élite quand le second désigne ce qui est réservé à une élite. L'école doit donc cesser de se penser populaire et paupérisante en matière de savoir, de culture et d'innovation.

Aussi, nous sommes en faveur d'un projet, même impulsé par l'Etat – plutôt que les communes pour les écoles, les départements pour les collèges et les régions pour les lycées – qui permet d'innover et de préparer les élèves au monde de demain. Par ailleurs, cette initiative permettra de diminuer les inégalités d'attractivité des collèges et lycées publics en proposant des projets différenciants dans chaque établissement plutôt que de les circonscrire à certains uniquement (e.g., classes européennes, classes CHAM).

Nous pensons notamment que ce projet doit couvrir les sujets de la transformation numérique, écologique et sociétale. Nous pensons donc que les investissements (du moins au niveau des collèges et lycées) devraient se diriger vers les outils de réalité virtuelle, *mobile learning*, *design thinking*, etc. pour la partie transformation numérique par exemple.

Nous pensons également que nous nous devons de former des citoyens éclairés qui évolueront dans un monde professionnel toujours en quête d'innovation. Inviter les élèves à réfléchir aux grands enjeux d'avenir n'est-elle pas, pour reprendre les mots du philosophe Paul RICOEUR, la « *tâche de l'éducateur moderne* » ?

Le type de projets évoqués dans cette initiative permettra à chacun des élèves de se doter des compétences transversales nécessaires pour développer des compétences futures tout au long de leur vie.

Cependant, si nous supportons une telle initiative comme susmentionné, il est certain que nous serons inflexible sur le fait que cette mesure ne doit pas venir occulter les problèmes principaux, à savoir la crise du recrutement et la considération des enseignants. En effet, alors que la rentrée scolaire vient de débiter, il manque en moyenne « *au moins un enseignant dans 48% des collèges et des lycées* » selon un sondage réalisé par le Snes-FSU. Aussi, nous recommandons également d'augmenter la formation et la rémunération des professeurs, d'augmenter la sélectivité des examens d'États pour les élèves comme pour les professeurs car nous ne pensons pas qu'orienter la quasi-totalité des élèves vers un cursus universitaire avec un taux de réussite au baccalauréat frôlant les 90% est une bonne chose pour construire la société française. ■

Nos recommandations

pour former les citoyens de demain

Ouvrir les élèves aux enjeux de demain

Proposer des projets innovants dans chaque établissement pour garantir un nivellement vers le haut

Concentrer ces projets sur les sujets de la transformation numérique, transition énergétique et questions sociétales

Revaloriser les écoles et les études

Augmenter la rémunération et la formation des professeurs

Mieux orienter les élèves et revaloriser les filières délaissées